



Demande de macaron Personne travaillant à Lully

Nom de l'entreprise	
Nom et prénom	
Adresse privée	
Localité	
Téléphone	
Email	

Par ma signature, je souscris un abonnement pour le(s) véhicules(s) suivant(s) :

N° immatriculation :

A partir du :

Durée :
(nombre de mois, minimum 1 mois)

Lully, le

Signature du détenteur du véhicule :

La copie du permis de circulation est à joindre.

Au verso : Conditions d'octroi d'un macaron



Conditions d'octroi d'un macaron « B »

1. La délivrance d'un macaron de parking **B** est réservée uniquement aux personnes ayant une activité sur le territoire de la commune de Lully.
2. Une photocopie du permis de circulation sera jointe à la demande de macaron.
3. Le macaron est valable un mois ou une année, renouvelable sur demande.
4. La taxe de CHF 40.00 par mois ou CHF 400.00 par année est payable lors de la commande du macaron.
5. La taxe est de CHF 10.00 par mois ou CHF 100.00 par année pour les personnes travaillant au Foyer de Lully ou au Collège.
6. En cas d'abandon ou de perte du macaron, il ne sera pas remboursé, sauf en cas de changement d'employeur.
7. Le macaron ne donne pas droit à une case réservée et n'assure pas une priorité en cas d'affluence. Il exclut la possibilité de se parquer librement dans les zones non autorisées.
8. Le macaron doit être posé de façon bien visible derrière le pare-brise du véhicule concerné. A défaut, l'abonné n'a pas le droit de stationner plus longtemps que la durée autorisée.
9. Le macaron est incessible.
10. Tout abus dans l'utilisation du macaron ou le non-paiement de la taxe entraînera son annulation.